

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Concours Coucou Passe-Partout au Grand Théâtre de Québec

1. POUR PARTICIPER

Du 11 au 18 décembre 2025, repérez dans l'infolettre Membre du Musée national des beaux-arts du Québec (datée du 11 décembre) le lien vers le concours *Passe-Partout au Grand Théâtre de Québec*. Cliquez et remplissez le formulaire de participation pour obtenir une (1) participation au concours.

À gagner :

L'accès à une loge pour 6 personnes, afin de voir le spectacle *Coucou Passe-Partout*, présenté au Grand Théâtre de Québec, le 4 janvier 2026 à 15 h. Valeur totale de 216\$

Le tirage se tiendra le 18 décembre 2025 à 14h, sous la supervision de la responsable de la publicité du Musée national des beaux-arts du Québec. Le Musée national des beaux-arts du Québec communiquera avec le gagnant par courriel pour lui annoncer qu'il a gagné le prix. **Le Grand Théâtre de Québec enverra par courriel, les 6 billets pour le spectacle.**

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes participantes doivent être Membre du MNBAQ, résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date de leur participation au concours.

Les membres de l'administration, les membres de la direction et le personnel du MNBAQ, de la Fondation du MNBAQ, du Grand Théâtre de Québec, de même que leur famille immédiate (père, mère, frère, sœur, fils, fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 3.1 Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent ni vendu ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 3.2 Toute partie inutilisée du prix devient la propriété des commanditaires du concours. Sous réserve d'une disposition contraire du présent *Règlement du concours*, toutes les réservations sont régies par les modalités et les conditions de chacun des éléments respectifs du prix.
- 3.3 Les personnes gagnantes ainsi que les personnes accompagnatrices doivent consentir, si requis, à ce que leur nom ou leur image, notamment leur photo ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.



- 3.4 Le refus d'accepter le prix libère le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis des personnes gagnantes ou des personnes accompagnatrices.
- 3.5 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit dans le présent *Règlement du concours*, le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs se réservent le droit de substituer le prix, en tout ou en partie, par un ou des prix d'une valeur approximative équivalente.
- 3.6 Toute fausse déclaration de la part d'une personne participante entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 3.7 Le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité pour pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, pertes ou vols de données informatiques, bris de logiciel ou matériel informatique, pertes de courriers, appels frauduleux ou autres erreurs.
- 3.8 Le MNBAQ, le Grand Théâtre de Québec, ainsi que les membres de leur administration, les membres de leur direction et leur personnel respectifs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle, incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou des entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 3.9 La participation au concours comporte l'acceptation du présent *Règlement du concours*, dont le MNBAQ se charge de l'application. Toutes ses décisions sont définitives.
- 3.10 Les renseignements personnels, tels que nom, adresse postale et de courriel, âge et numéros de téléphone sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des personnes participantes. En fournissant ces renseignements, les personnes participantes consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 3.11 Les *Règlements du concours* sont disponibles sur demande au Musée national des beaux-arts du Québec, sur le site Internet du Musée (mnbaq.org).

Musée national des beaux-arts du Québec

Ce vendredi 28 novembre 2025